



Lettre d'information
Novembre 2020

Informations générales de notre association en cette année particulière



*Une année étrange
où bon nombre
de décisions ont été
retardées.
Vision-Coppet reste
attentive et vigilante.*

Une année étrange, compliquée, qui a vu bon nombre de projets et de décisions de nos autorités retardés. Selon notre Syndic, Gérard Produit, les projets ne manquent pas. La réhabilitation de la route Suisse et de la rue des Murs. Le déploiement de parkings aux entrées est et ouest du Bourg. La construction de la patinoire, ou encore la rénovation de la Grande Salle. Toutefois, le cadre légal ou juridique ou encore l'état des finances de la commune, constituent des obstacles bien réels.

Enfin, la nouvelle législature, qui prendra effet au printemps 2021 pourrait constituer un autre frein aux décisions. Les Autorités législatives, comme exécutives seront réélues. Pour la première fois depuis bien longtemps, des listes de partis politiques se présenteront aux côtés de la liste d'Entente Communale. Ceci pourrait induire des changements notoires dans les objets à traiter ou leur priorité.

Une évolution aussi au Conseil de la fondation O. d'Haussonville. Rainier d'Haussonville en assume depuis l'été la présidence, alors que son frère Simon d'Haussonville ainsi que notre Syndic, Gérard Produit, sont entrés au Conseil. Voilà qui place le Conseil de la Fondation au cœur du dialogue entre la Commune et les défenseurs d'un magnifique trésor historique, paysager et culturel.

Rappelons que Vision-Coppet, initiative apolitique et citoyenne, est née en 2007 de la nécessité de maintenir un développement harmonieux et durable, respectant le patrimoine historique, architectural et paysager dont jouit notre Commune.

Résultats de notre Assemblée générale ordinaire 2020 exceptionnellement tenue par courrier



Une Assemblée générale exceptionnelle. Merci pour vos nombreuses réponses.

Le détail des votes

Nombre de réponses valables reçues par courrier : 79

- | | | |
|--|-----|----|
| - Acceptez-vous les comptes de 2019 ? | oui | 79 |
| - Acceptez-vous le rapport des Vérificateurs ? | oui | 79 |
| - Acceptez-vous les comptes 2019 et donnez décharge aux organes de l'Association ? | oui | 79 |
| - Acceptez-vous la proposition de nominations statutaires des membres du Comité et des Vérificateurs ? | oui | 79 |

Comité :

Présidente : Marinette Oberli

Vice-président : Hugues Janssens

Trésorier : Hans-Peter Zbinden

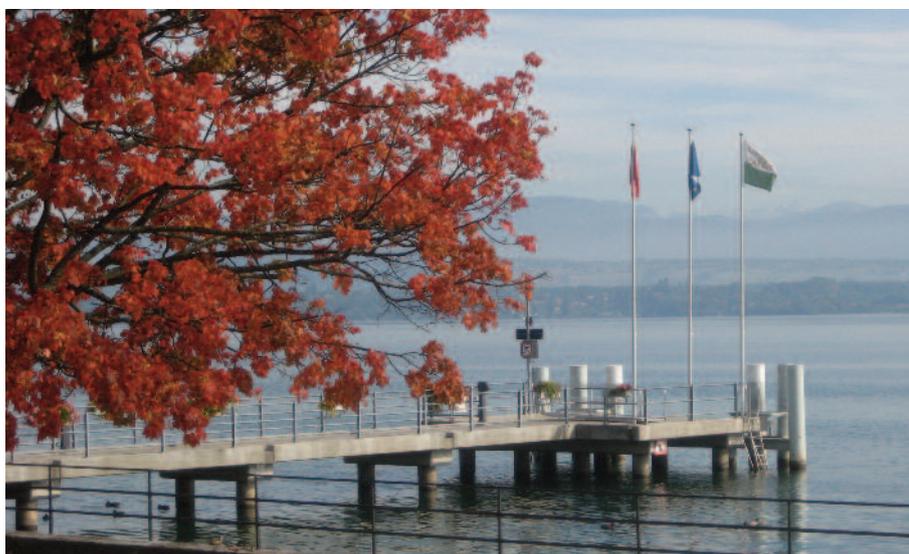
Membres : Jean-Pierre Blanchoud, Reto Camponovo, Gilbert Cherbuin, Pierre Cuilleret, Liselotte Odelet, Michel Paquet

Vérificateurs : Stephan Oberli et Guillaume de Rham

Suppléante : Christine Cornwell

Autres propositions : néant

Tous les points soumis au vote ont été acceptés à l'unanimité. Nous ne voudrions pas manquer de remercier nos nombreux membres qui, malgré la procédure exceptionnelle, ont envoyé leur bulletin de vote et accordé leur confiance aux membres du Comité et aux Vérificateurs.



La traversée du Bourg et autres travaux d'aménagement



*Faire évoluer
le développement
du Bourg et de notre
région dans le res-
pect du patrimoine
architectural et
paysager.*

Une vision à moyen et long terme indispensable

En 2017, le Conseil communal a validé un crédit d'étude de CHF 161'000.- pour la requalification et la modération du trafic en traversée du Bourg.

Cette étude réalisée par les bureaux « Atelier du paysage », Jean-Yves Le Baron, architecte paysagiste et « Bovard & Nickl SA » ingénieurs civils et géomètre, a été présentée au Conseil communal en mars 2018. Ce même Conseil a ensuite donné son accord pour passer aux plans définitifs, en tenant compte des remarques des Conseillers.

Très complet, ce dossier/concept va au-delà de la simple traversée du Bourg et vise également les objectifs suivants :

- mettre en valeur les abords du Bourg par des séquences d'approche pour les 3 entrées que sont la route Suisse à l'est et l'ouest du Bourg et la rue de la Gare au nord,
- mettre en valeur l'architecture historique d'exception du Bourg,
- modérer la vitesse des véhicules tout en sécurisant les piétons et les cyclistes,
- améliorer et sécuriser les carrefours,
- unifier avec cohérence les choix de matériaux dans le Bourg, pavages, etc.

Cette étude a permis de fixer à moyen et long terme un concept général, tel un guide, destiné aux investissements futurs. En effet, ce concept se réalisera étape par étape et le premier mandat est donné à la traversée du Bourg.

La traversée du Bourg et divers aménagements

Le début des travaux est prévu en mars 2021 pour une durée d'environ une année, avec les objectifs principaux suivants :

- réduction du gabarit routier et élargissement des trottoirs pavés,
- pose d'un revêtement bitumineux phonoabsorbant pour la traversée du Bourg réduisant de manière significative les nuisances sonores,
- amélioration du carrefour à l'angle Grand-Rue et rue des Murs,
- déplacement de la sortie du parking de la place des Ormes vers le garage, l'entrée et la sortie se feront au même endroit.

La rue des Murs

La rue des Murs qui est l'entrée nord du Bourg a été bien étudiée dans le dossier de l'Atelier du paysage et des ingénieurs. Ce que l'on peut tout de même souligner, c'est la mise en valeur future du parvis devant l'entrée du château, la création d'un trottoir du bas de la rue des Murs jusqu'au parvis favorisant la sécurité des piétons et garantissant l'adaptation de la vitesse des véhicules. La volonté de libérer l'ouverture sur le lac depuis la rue des Murs jusqu'à la place des Ormes.

Les parkings

Deux projets de parkings souterrains aux entrées ouest et est du Bourg progressent laborieusement. Ce sont des projets lourds, dont la réalisation conditionne la reconquête du site par les piétons et le développement des commerces.

Le stationnement des voitures à l'extérieur du Bourg libérera les places des Ormes et du Four pour y créer des espaces de vie, retrouver la perspective sur le lac depuis la rue des Murs et, qui sait, établir près de la salle communale une brasserie/restaurant répondant aux attentes des Copétans tout comme aux pratiques de leurs sociétés qui en font régulièrement usage.

La piscine/patinoire

A propos de la piscine/patinoire tant attendue, les décisions n'appartiennent qu'indirectement à la Municipalité de Coppet, étant donné que sa réalisation est du ressort de la société ARSCO SA, qui a construit et gère, pour les neuf communes participantes, le collège intercommunal de Terre Sainte.

Si la commune de Coppet délivrera le permis de construire pour cet ouvrage, le projet relève du dicastère de Monsieur François Keller qui précise : « Nous menons avec rigueur la procédure d'obtention du permis de construire. Les retards cumulés sont principalement dus aux actions des recourants et aux procédures judiciaires qui en découlent. Le moment venu, il faudra que le budget relatif à la construction soit revu mais, compte tenu de la situation actuelle, il ne sera pas nécessairement plus élevé. Cet élément reste toutefois entre les mains d'ARSCO SA. »

Alors que la demande pour ces infrastructures sportives semble vive, il convient d'estimer si les communes de Terre Sainte seront toujours parties prenantes à l'heure où les discussions sont vives entre canton et communes à propos de la facture sociale. Restons optimistes.

Les vœux de Vision-Coppet

Face à l'évolution de notre société, nous formulons nos vœux pour que nos Autorités déploient dans la gestion des projets une approche responsable, durable, respectueuse de la nature et de la beauté des sites.

Nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, chers Membres, de belles fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'an nouveau.
Nous nous réjouissons de vous retrouver pour un événement printanier en 2021.

Vision-Coppet
Le Comité



vision
coppet

**Association pour un développement
harmonieux et durable**

contact@vision-coppet.ch
www.vision-coppet.ch